

accueil

De: Kévin SERNA <sernaKevin@msn.com>
Envoyé: vendredi 26 avril 2024 09:12
À: accueil
Objet: Mail à l'attention du commissaire enquêteur

R N 1

Hervé Fiquet

A l'attention, de monsieur Hervé FIQUET, commissaire enquêteur.

Bonjour,

Mon mail fait suite à la réunion d'information sur le projet concernant l'ancien terrain de madame CHIREIX – « Clos du centre 2 » et est vraiment orienté sur la sécurité de tous et les conditions d'accès au terrain par la rue Marcel ROUX. Je n'évoquerais donc pas le vis-à-vis qui est un problème mais au final moins grave. On mettra des rideaux.

Contexte :

La rue Marcel ROUX est une route dangereuse avec des véhicules roulants à vive allure, avec un réel problème de visibilité au niveau de l'intersection avec la rue du commerce et la rue du nord pour les voitures. Souvent les voitures se déportent et mordent la mauvaise voie. Presque chaque matin, en allant à l'école, il existe un risque pour nous, nos enfants et les automobilistes. La visibilité est précaire et la route est étroite. Il est donc primordial de continuer à limiter les risques ne pouvant pas les diminuer à mon sens.

Lors de l'introduction de la réunion d'information, a été abordé un accès piéton seul sur cette route. Le plan présenté montrant plutôt un accès véhicule. De mon avis, il paraît inenvisageable dans l'état actuel des choses de faire une sortie pour les piétons sur cette route ou une sortie piéton/voiture. Il y aurait juste à observer sur place, voir la largeur de la route, imaginer comment ajouter un trottoir et comment réfléchir à : Comment ces nouveaux habitants ne se feront pas attraper par une voiture lorsqu'ils arriveront à l'intersection avec la rue Marcel ROUX ?

S'il était envisagé d'avoir sur cette route un accès voiture, il est inévitable et indispensable qu'un sens unique de circulation soit mis en place avec à mon sens un accès piéton interdit (il en va de la sécurité des futurs habitants).

Le sens unique avec entrée impérativement par la rue Marcel ROUX et sortie par le lotissement aurait plusieurs avantages :

- Diviser le nombre de voitures supplémentaires par 2 pour les 2 accès : Sécurité et bien-être des riverains.
- Accéder au lotissement par la rue Marcel ROUX, permettrait de contourner le problème de visibilité et d'éviter les risques de collision avec un ralentissement obligatoire. Le sens rue Marcel ROUX vers lotissement est moins dangereux que l'autre. Dans le lotissement actuel, l'un ou l'autre sens n'a pas d'avantage ou inconvénient.
- Interdire l'accès aux piétons à cet accès, permettrait d'éviter la sécurisation de la rue Marcel ROUX qui en l'état des choses paraît impossible (rue étroite) ou alors très très compliqué.
- En cas de double sens sur cette route, il est certain que les personnes favoriseraient cet accès et donc la circulation et le danger sur cette route augmenterait. Il serait donc préférable de ne pas jouer avec le feu pour la sécurité. De plus penser aussi au bien-être des habitants de la rue Marcel ROUX.

Voilà mes remarques, j'espère qu'elles seront prises en compte, car la sécurité et le bien-être de tous, nouveaux riverains, anciens riverains, piétons, voitures, doit passer avant les intérêts individuels.

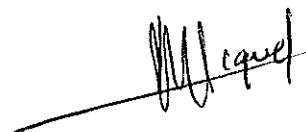
Fait à Bessenay le 25/04/2024

Cordialement
Kévin SERNA
0638036618

accueil

De: Alexandre Degaud <alexandredegaud@gmail.com>
Envoyé: vendredi 26 avril 2024 12:46
À: accueil
Objet: Réponse à l'enquête publique Clos du centre 2

RN2



Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur les futurs bâtiments du "clos du centre 2", et suite à la présentation du projet le 3 avril, je souhaite apporter les éléments suivants :

La rue Marcel Roux, au nord du projet, est beaucoup empruntée par les familles qui se rendent et reviennent de l'école. C'est également un accès utilisé par les piétons pour se rendre dans les commerces du centre bourg et sur la place du village.

Le carrefour Rue Marcel Roux/Rue Du Commerce/Rue du Nord est mal adapté et nous y voyons souvent des voitures se refuser la priorité par manque de visibilité, ou freiner brusquement pour éviter un véhicule arrivant en face.

Ajouter la sortie du nouveau lotissement à quelques mètres de ce carrefour nous semble dangereux.

De plus, si une entrée à double sens se trouvait à cet endroit ou ailleurs sur la rue Marcel Roux, il est possible que tout le trafic venant des nouveaux bâtiments (mais également des maisons existant déjà plus au sud) passe par là.

Idéalement une entrée-sortie piétons uniquement serait à installer. Elle rendrait possible un accès rapide à l'école et aux commerces du centre bourg aux nouveaux habitants, sans engorger une route déjà dangereuse.

Si un accès piéton n'est finalement plus dans les plans, et si un accès voitures est créé, il nous semble important de le maintenir en sens unique, pour diluer le passage des véhicules entre le nord et le sud de la parcelle.

En espérant que ces éléments seront pris en compte pour la suite du projet, n'hésitez pas à me contacter par retour de mail si vous souhaitez des précisions ou pour tout autre besoin.

Bonne journée,
Cordialement,

--

Famille DEGAUD
12 rue Marcel Roux
07 60 36 09 94

De: Mairie de Bessenay <noreply@mairie-bessenay.fr>
Envoyé: vendredi 3 mai 2024 22:49
À: mairie
Objet: Nouveau message | Mairie-bessenay.fr

Bonjour,

Vous avez reçu un nouveau message via le site "mairie-bessenay.fr"

Informations contact :

Nom et prénom : Laure et Bruno Flodrops

Mail : flodrops.bruno@wanadoo.fr

Téléphone : 0681396989

Message :

Suite à notre rencontre en mairie avec l'enquêteur sur le projet immobilier du Clos du Centre 2, veuillez trouver ci dessous un résumé de nos réflexions, à joindre au document de l'enquête publique s'il vous plait - Merci

Projet immobilier sur terrain Chireix Clos du Centre 2
Commentaires de Me et Mr Flodrops Laure et Bruno 21 rue du Commerce à Bessenay

Notre maison, sise parcelle 685, et notre jardin, parcelle 996 sont mitoyens du projet immobilier sur le terrain de Me Chireix parcelle 1541.

Si, habitant cette maison depuis près de 20 ans, nous ne nous sommes jamais fait d'illusion sur l'éventualité du projet immobilier sur ce terrain « libre » au milieu du village, l'arrivée de nombreux nouveaux voisins n'est par vraiment pour nous réjouir, mais il nous faut bien l'accepter. Toutefois, c'est sur le nombre d'habitations que nous avons voulu réagir. Si l'argumentation développée dans l'étude préalable, conduit, par un regroupement des habitations des rues avoisinantes au projet, et donc par un découpage par densité d'habitations, à la conclusion que le projet s'intégrerait « harmonieusement » dans la densité d'occupation actuelle, un regroupement différent pourrait tout aussi bien démontrer que les habitations qui jouxtent directement au projet sont essentiellement des maisons individuelles, même si certaines sont grandes.

En conclusion, si nous devons bien accepter un projet immobilier sur ce terrain, c'est la densité de ce dernier qui nous semble bien trop importante, conduisant à une grave détérioration de notre espace de vie, ainsi que du caractère « villageois » de Bessenay, trop de logements sur un espace restreint, trop de voitures etc... donnera un aspect bien trop urbain à notre village !

Par ailleurs, il nous semble que le projet actuel ne laisse pas assez de place aux stationnements extérieurs. Vu le nombre élevé d'habitations prévu dans ce projet, qu'il convient de multiplier par deux pour imaginer le nombre de véhicules qu'il faudra stationner, il ne restera pas guère de place pour les visiteurs qui ne manqueront pas de venir... Le stationnement à Bessenay est déjà un problème, particulièrement depuis la transformation de nombreuses maisons individuelles en logements par appartements, sans qu'aucune place supplémentaire de stationnement ne soit créée, ce projet ne peut que l'aggraver .

Laure et Bruno Flodrops